Programme de formation

Les devoirs des professionnels de la Petite Enfance

Public	Tout professionnel amené à intervenir dans le cadre de la prestation
Objectif général	Permettre aux professionnels de repérer les situations susceptibles de compromettre la sécurité, la santé ou le bien-être du jeune enfant, d'appliquer les obligations liées à leur responsabilité professionnelle et de mettre en œuvre les conduites adaptées pour prévenir les situations de maltraitance et contribuer à la protection de l'enfant.
Objectifs pédagogiques	• Identifier les principales responsabilités des professionnels de la petite enfance en matière de sécurité, de santé et de protection de l'enfant. • Repérer les situations et comportements susceptibles de mettre en danger la sécurité ou le bien-être du jeune enfant. • Identifier les signes évocateurs de maltraitance, de négligence ou de situation préoccupante. • Appliquer les principes et protocoles nécessaires à la sécurité et à la prise en compte des besoins individuels de l'enfant. • Adapter ses pratiques professionnelles aux besoins, au rythme et au développement du jeune enfant. • Mobiliser les procédures adaptées face à une situation préoccupante, notamment dans le cadre d'une information préoccupante. • Adopter une posture professionnelle contribuant à la prévention de la maltraitance et à la protection de l'enfant.
Pré requis	Aucun
Durée	1h
Effectif	1
Modalités de formation	E-learning
Moyens pédagogiques	• Formation E-Learning réalisée par des Formateurs diplômés en Master de psychologie- +10 ans d'expérience dans l'accompagnement des enfants • Supports de cours dématérialisés • Quizz de validation des connaissances • Outils numériques d'aide au quotidien
Validation des acquis	Quizz de validation à chaque partie
Sanction de la formation	Attestation de formation et certificat de réalisation individuels

Programme

F1 : Connaître les devoirs du professionnel de l'enfance

P1 : Garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant accueilli

P2 : Transmettre les informations aux parents concernant la santé de leur enfant

P3 : Respecter le cadre de l'agrément (et informer les parents de toutes modification le cas échéant)

P4 : Respecter les modalités d'accueil définies dans le contrat de travail

P5 : S'engager à communiquer avec les services de contrôle et de l'accompagnement (La PMI de proximité)

P6 : La rédaction d'autorisations annexées au contrat (droit à l'image, premiers soins, etc.)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour envisager les aménagements nécessaires.

Programme de formation

Les devoirs des professionnels de la Petite Enfance

F2 : Garantir la sécurité des enfants accueilli

P1 : Appliquer un PAI (Projet d'accueil individualisé) élaboré avec le médecin de PMI
P2 : Respecter l'équilibre alimentaire de l'enfant ou du nourrisson
P3 : Préserver la qualité du sommeil de l'enfant lors de l'accueil
P4 : Respecter son devoir d'alerte sur l'état de santé de l'enfant si un doute advient
P5 : Savoir garantir le développement du langage
P6 : Savoir garantir le développement de la personnalité
P7 : La responsabilité du bien être affectif lors de l'accueil
P8 : La responsabilité de l'apprentissage des règles de vie durant le temps de l'accueil

F3 : Garantir l'épanouissement des enfants accueillis

P1 : Garant de proposer un environnement ludique
P2 : Garant de la stimulation quotidienne de l'enfant dans le respect de son développement
P3 : Garant de la socialisation de l'enfant (RAM, Bibliothèque, sorties culturelles…)
P4 : Garant de la continuité éducative avec les parents

F4 : Savoir détecter les enfants en dangers

P1 : Les signaux faibles d'alerte psychologique de la maltraitance physique
P2 : Des comportements révélateurs de maltraitance psychologiques
P3 : Des comportements révélateurs de maltraitance sexuelle

F5 : Savoir transmettre une information préoccupante

P1 : Pourquoi signaler et transmettre une information préoccupante sur un enfant
P2 : Comment remplir la fiche d'information préoccupante

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour envisager les aménagements nécessaires.